

Sujet: Etude juridique et technique du SAGE de 2013
Prestataire: oui, cabinet juridique Stahl et Thierry Touret
Durée: 4 mois

Contenu / objectifs:

- Etudier le SAGE actuel et voir si en l'état :
 - ° Il est compatible / conforme avec le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027
 - ° Il exploite toutes les possibilités que lui permettent les textes de Loi
 - ° Il est cohérent avec un certain nombre de documents qui gravitent autour
- Schématiser le lien entre les documents (lien juridique, lien technique, stratégique)
- Faire un bilan et pistes pour les suites à donner dans le cadre de la révision (et les phases de concertation).

Résumé de l'étude:

Le SAGE n'est actuellement pas incompatible avec le SDAGE AG 2022-2027 dans le sens où il ne va pas à l'encontre des orientations / principes fondamentaux du document.

Néanmoins, l'étude fait état de différents sujets qui mériteraient d'être exploités / explorés davantage dans le SAGE révisé pour ne pas risquer une "incompatibilité". On peut citer l'intégration de contenus type zonages, cartographies ou encore des dispositions plus "opérationnelles" pour les sujets liés aux produits phytosanitaires ou encore la gestion de la ressource en eau.

Vis à vis des potentialités liées à la Loi et ce qu'il est possible vis-à-vis des dispositions et du règlement, le SAGE actuel peut aller encore plus loin. On peut citer par exemple le fait de définir des objectifs de gestion équilibrée de la ressource ou encore la définition des zones d'expansion de crues.

Enfin concernant la quantité de documents et stratégies en place sur le territoire (et liés à ces thématiques), l'analyse a permis de préciser qu'en dehors du SDAGE et des textes de Loi, le SAGE ne doit être compatible/ conforme avec aucun autre document. Il s'agit davantage d'une notion de cohérence territoriale et de politique environnementale. A ce sujet, l'étude précise qu'il serait souhaitable de renforcer le lien avec certains acteurs pour assoir les enjeux.

Pour rappel, le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés actuellement en vigueur depuis 2013 constitue la première version mise en oeuvre sur ce territoire. Il a donc été orienté davantage vers l'amélioration de la connaissance. Celle-ci devra alors alimenter la réflexion et la construction de la nouvelle version.